

## 500 Titre uniforme

### Définition

Cette zone contient le titre particulier retenu par l'agence bibliographique pour identifier à des fins catalographiques une œuvre ayant paru sous différents titres. Certains éléments peuvent être ajoutés au titre pour le rendre unique. Le titre uniforme peut être l'entrée principale ou il peut y avoir une entrée principale nom de personne ou collectivité.

### Occurrence

Facultative.  
Répétable.

### Indicateurs

- Indicateur 1 Le titre est significatif ou non  
Cet indicateur précise si le titre uniforme doit être traité comme un point d'accès titre indépendant, c'est-à-dire si un point d'accès doit être créé ou non à partir de ce titre.
- 0 Le titre uniforme n'est pas significatif  
On ne prévoit pas de créer un point d'accès pour ce titre uniforme (EX 1).
  - 1 Le titre uniforme est significatif  
Un point d'accès supplémentaire doit être créé pour ce titre (EX 2) ou ce titre est l'entrée principale (EX 3).
- Une agence peut décider qu'un titre uniforme est significatif en vue de créer un point d'accès titre et cela est indiqué dans le premier indicateur ; cependant, dans tous les cas où le titre uniforme est l'entrée principale (indicateur 2 = 1), il doit être considéré comme significatif et donner lieu à un accès titre indépendant.
- Le premier indicateur n'a pas pour fonction d'indiquer si l'on souhaite ou non créer des points d'accès auteur/titre uniforme à partir des données de cette zone. De tels accès sont définis par les règles propres à l'utilisateur de la notice.
- Indicateur 2 Indicateur d'entrée principale  
Le deuxième indicateur précise si le titre uniforme est l'entrée principale, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a pas d'entrée principale auteur (7XX) et que l'agence de catalogage a choisi le titre uniforme comme entrée principale. Utiliser la valeur 0 pour les règles de catalogage qui ne reconnaissent pas le concept d'entrée principale.
- 0 Le titre n'est pas utilisé comme vedette principale  
Le titre uniforme n'est pas l'entrée principale, bien qu'un point d'accès supplémentaire puisse être créé comme précisé par l'indicateur 1 (EX 1, 2).
  - 1 Le titre est l'entrée principale  
L'entrée principale pour l'entité bibliographique est le titre uniforme (EX 3).

### Sous-zone(s)

- \$a Titre uniforme  
Titre sous lequel l'œuvre est connue, sans ajout de qualificatif ni mention de partie.  
Obligatoire.  
Non répétable.

- \$b** Indication générale du type de ressource  
Sous forme textuelle.  
Facultative.  
Répétable.
- \$h** Numéro de section ou de partie  
Numéro de section ou de partie quand la ressource à laquelle s'applique le titre uniforme est seulement une partie de l'œuvre désignée par le titre uniforme (EX 2).  
Facultative.  
Répétable dans le cas de subdivision d'une partie (EX 18).
- \$i** Titre de section ou de partie  
Titre de section ou de partie quand la ressource à laquelle s'applique le titre uniforme est seulement une partie de l'œuvre désignée par le titre uniforme (EX 3, 4, 15, 16).  
Facultative.  
Répétable dans le cas de subdivision d'une partie (EX 3, 19).
- \$j** Subdivision de forme  
La description de cette sous-zone se trouve avant celle de la sous-zone \$x.
- \$k** Date de publication  
Date de publication de la ressource quand celle-ci est ajoutée au titre uniforme (EX 3). La date de publication doit figurer aussi dans la zone 210.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$l** Sous-vedette de forme  
Expression normalisée ajoutée à une vedette pour préciser le titre uniforme (EX 7, 9).  
Facultative.  
Répétable (EX 11).
- \$m** Langue (quand elle fait partie de la vedette)  
Langue de la ressource quand elle fait partie du titre uniforme (EX 2, 3, 5, 7, 24). Si l'ouvrage est en plusieurs langues, les différentes langues figurent dans une seule sous-zone \$m (EX 5).  
Facultative.  
Non répétable.
- \$n** Autres informations  
Toute information n'entrant pas dans le cadre des autres sous-zones (EX 8).  
Facultative.  
Répétable (EX 6, 9).
- \$q** Version (ou date d'une version)  
Identification de la version de l'œuvre représentée par la ressource ; ce peut être le nom ou la date originale de la version (EX 3).  
Facultative.  
Non répétable.
- \$r** Distribution instrumentale et vocale (pour la musique)  
Instrumentation, etc. de la ressource (EX 13, 14, 17).  
Facultative.  
Répétable.
- \$s** Référence numérique (pour la musique)  
Numéro attribué par le compositeur, ou par d'autres, pour distinguer des œuvres. Le numéro peut être le numéro d'ordre, l'opus, le numéro de catalogue thématique ou la date utilisée comme numéro (EX 13-15).  
Facultative.  
Répétable.

- \$u** Tonalité (pour la musique)  
Tonalité faisant partie du titre uniforme (EX 13).  
Facultative.  
Non répétable.
- \$v** Indication de volume  
Utilisée pour indiquer la partie d'une ressource liée à une autre ressource. Cette sous-zone n'est utilisée que si la zone 500 est imbriquée dans une zone de lien 4XX (EX 10). Elle définit la partie de la ressource liée sur laquelle porte la relation désignée par l'étiquette 4XX.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$w** Éléments additionnels (pour la musique)  
Les éléments additionnels peuvent être des mentions d'arrangement (EX 17), de langue (EX 25), d'extrait ou de choix. Ils se rapportent à l'édition cataloguée et non à l'œuvre et doivent être distingués des qualificatifs. Ils n'appartiennent pas à la vedette. La langue est alors entrée en \$w et non en \$m.  
Facultative.  
Non répétable.
- \$j** Subdivision de forme  
Terme ajouté à une vedette matière pour préciser le(s) type(s) ou genre(s) de ressource. Cette sous-zone ne s'emploie que si la zone 500 est imbriquée dans une zone 604 (Vedette matière – Auteur/titre). Elle s'utilise en liaison avec le format UNIMARC des notices d'autorité, *UNIMARC/A*.  
Pour les exemples, voir la zone 604.  
Facultative.  
Répétable.
- \$x** Subdivision de sujet  
Terme ajouté au titre utilisé comme vedette matière, pour préciser le sujet représenté par la vedette matière. Cette sous-zone n'est utilisée que si la zone 500 est imbriquée dans une zone 604 (Vedette matière – Auteur/titre). Pour les exemples, voir la zone 604.  
Facultative.  
Répétable.
- \$y** Subdivision géographique  
Terme ajouté au titre utilisé comme vedette matière pour préciser un lieu en relation avec la vedette matière. Cette sous-zone n'est utilisée que si la zone 500 est imbriquée dans une zone 604 (Vedette matière – Auteur/titre). Pour les exemples, voir la zone 604.  
Facultative.  
Répétable.
- \$z** Subdivision chronologique  
Terme ajouté au titre utilisé comme vedette matière pour préciser une période en relation avec la vedette matière. Cette sous-zone n'est utilisée que si la zone 500 est imbriquée dans une zone 604 (Vedette matière – Auteur/titre). Pour les exemples, voir la zone 604.  
Facultative.  
Répétable.
- \$2** Code du référentiel  
Identification, sous forme codée, du système d'indexation dont la vedette matière est issue. Cette sous-zone n'est utilisée que si la zone 500 est imbriquée dans une zone 604 (Vedette matière – Auteur/titre). Pour les exemples, voir la zone 604.  
Facultative.  
Non répétable.

- \$3 Identifiant de la notice d'autorité  
 Numéro d'identification de la notice d'autorité correspondant à la vedette. L'usage de cette sous-zone est lié à l'usage du format UNIMARC des notices d'autorité *UNIMARC/A*.  
 Facultative.  
 Non répétable.

### Remarque(s) sur le contenu de la zone

Le titre uniforme doit être établi selon les règles de l'agence de catalogage. L'usage des titres uniformes varie considérablement entre les agences bibliographiques, même quand elles utilisent les mêmes règles de catalogage. Les titres uniformes qui sont des vedettes principales (c'est-à-dire ceux utilisés principalement pour les classiques anonymes) constituent un élément essentiel de la notice et doivent donc être fournis pour l'échange dans la mesure où ils constituent souvent le seul point d'accès. Les autres titres uniformes qui n'apparaissent jamais comme vedette principale sont moins importants, mais il est néanmoins recommandé de les inclure dans la notice lors de l'échange.

Chaque code de catalogage a ses préférences pour la forme des vedettes, qui dépend habituellement des usages et de la langue de catalogage. Bien qu'il n'existe pas de norme internationale, le document suivant publié par la section de catalogage de l'IFLA<sup>1</sup>, représente une étape dans cette direction :

Anonymous classics: a list of uniform headings for European literatures.  
 2nd ed. revised by the Working group set up by the IFLA Standing Committee of the Section on Cataloguing, 2004  
<http://www.ifla.org/VII/s13/pubs/AnonymousClassics2004.pdf>

Certains codes de catalogage préconisent d'établir des vedettes uniformes pour les traités, les lois, les protocoles, etc. Ces vedettes doivent alors être entrées dans la zone 500 d'UNIMARC, et sont considérées comme des titres uniformes<sup>2</sup>. Les lieux ou dates des traités sont entrés dans la sous-zone \$n (Autres informations) (EX 6, 9).

### Zone(s) connexe(s)

- 501 Rubrique de classement  
 La rubrique de classement est utilisée uniquement pour regrouper des œuvres d'un auteur fécond (œuvres complètes par exemple).
- 503 Titre de forme  
 Les vedettes titres de forme constituent toujours l'entrée principale d'œuvres sans auteur principal. Elles sont définies par les règles de catalogage, qui précisent la forme des vedettes pour les expositions, les mélanges, les congrès, etc., quand ceux-ci ne sont pas considérés comme des collectivités auteurs.

<sup>1</sup> NdT : la référence donnée par la 3<sup>e</sup> édition d'*UNIMARC Manual: bibliographic format* (K G Saur, 2008) n'est pas à jour.

<sup>2</sup> NdT : les normes françaises de catalogage n'utilisent pas les titres uniformes pour ces catégories de publications : elles recommandent d'établir des titres de forme pour les traités et des rubriques de classement pour les lois, etc. Voir la norme AFNOR NF Z 44-061 (1986) – *Catalogage – Forme et structure des vedettes noms de personne, des vedettes titres, des rubriques de classement et des titres forgés*.

**Exemple(s)<sup>3</sup>**

Exemples propres à l'édition française : EX 26 ▲ et suivants.

- EX 1 ■  
 200 1# \$a≠NSB≠The ≠NSE≠Grimani breviary  
 500 00 \$aBrevarium  
 710 02 \$aCatholic Church

*Certains types de titres uniformes servent seulement à classer les notices sous une même vedette. On ne crée pas d'entrée secondaire pour ces titres uniformes. Certaines règles de catalogage demandent, par exemple, que tous les bréviaires soient classés sous la vedette de l'église appropriée avec un titre uniforme tel que « Brevarium ». Dans la zone 200, l'article « The » est exclu du classement.*

- EX 2 ■  
 200 1# \$aIliad, Book XXIV\$fHomer\$gedited by C.W. Macleod  
 500 10 \$aIliad.\$hBook 24.\$mEnglish  
 700 #0 \$aHomer

*Il s'agit du livre 24 de l'« Iliade » d'Homère. Sur la page de titre, il figure sous la forme « Book XXIV ». En application des règles de catalogage utilisées, l'œuvre est entrée à Homère. Un titre uniforme est créé pour s'assurer que tous les exemplaires du Livre 24 de l'Iliade se trouvent ensemble dans le catalogue, à la fois sous la vedette Homère et sous les entrées secondaires titres.*

- EX 3 ■  
 500 11 \$aBible.\$iNew Testament.\$iLuke.\$mEnglish.\$qRevised Standard Version.\$k1972

*La ressource est un livre de la Bible, l'Évangile de Luc, dans la version standard révisée. La vedette principale est Bible. Les nombreuses éditions et impressions différentes de la Bible font qu'on ajoute habituellement la date de publication au titre uniforme afin de pouvoir les classer de manière plus efficace.*

- EX 4 ■  
 500 10 \$aCanterbury tales.\$iKnight's tale  
 700 #1 \$aChaucer,\$bGeoffrey,\$fd.1400

*Traduction en anglais moderne de « Knight's tale » de Chaucer, entré sous le titre uniforme : « Canterbury tales. Knight's tale ».*

- EX 5 ■  
 500 10 \$a≠NSB≠Le ≠NSE≠malade imaginaire.\$mEnglish & French  
 700 #0 \$aMolière,\$f1622-1673

*Une édition du « Malade imaginaire » de Molière présentée sous la forme de texte bilingue, avec la traduction anglaise en regard du texte original français. Les deux langues sont mentionnées dans la même sous-zone \$m. L'article « Le » est exclu du classement.*

- EX 6 ■  
 500 00 \$aTreaties, etc.\$nPrussia,\$n1713  
 710 01 \$aFrance  
 711 01 \$aPrussia\$c(Kingdom)

*Selon certains codes de catalogage, le traité d'Utrecht peut être entré sous la vedette France avec un titre uniforme « Treaties, etc. Prussia, 1713 ».*

<sup>3</sup> NdT : les exemples provenant de catalogues anglo-saxons contiennent la ponctuation prescrite, qui a été saisie et non pas générée par programme comme le veut l'usage français.

- EX 7 ■  
 200 #1 \$aLondoner Skizzen von Boz  
 500 10 \$aSketches by Boz.\$mGerman.\$lSelections  
 700 #1 \$aDickens,\$bCharles,\$f1812-1870  
*Extraits choisis de « Sketches by Boz » de Charles Dickens, traduits en allemand sous le titre « Londoner Skizzen von Boz ».*
- EX 8 ■  
 500 11 \$aGenesis\$n(Anglo-Saxon poem)  
*Le titre uniforme du poème anglo-saxon « Genesis » a dû être qualifié pour le distinguer du livre de la Bible.*
- EX 9 ■  
 500 10 \$aTreaties,etc.\$nPoland,\$n1948 Mar. 2.\$lProtocols, etc.,\$n1951 Mar. 6  
 710 01 \$aUnited Kingdom  
*Titre uniforme pour un traité qui, selon les règles de catalogage utilisées, nécessite une sous-vedette de forme pour « Protocols, etc. ».*
- EX 10 ■  
 410 #0 \$150010\$aRecent research in the music of the classical era,\$vv.  
 17-18\$1011##\$a0147-0086  
*La ressource cataloguée appartenant à une collection, la zone 500 est imbriquée dans une zone de lien (4XX). Cette agence considère toutes les vedettes secondaires de collection comme des titres uniformes.*
- EX 11 ■  
 200 1# \$aTraduction en vers du cantique de Moïse, suivie d'autres sujets en vers\$bTexte  
 imprimé\$fpar Maurice L.L.  
 500 11 \$aBible\$iA.T.\$iPsaumes\$mfrançais\$lExtrait\$lAdaptation\$k1861
- EX 12 ■  
*Pour d'autres utilisations de la zone 500 dans une zone de lien (4XX), voir les exemples de ce bloc.*
- EX 13 ■  
 500 10 \$aConcertos\$rroboes(2), string orchestra\$sop.9, no.3\$uF major  
*Le morceau comporte à la fois un numéro d'opus et un numéro d'ordre dans l'opus. Les deux apparaissent dans une seule sous-zone \$s.*
- EX 14 ■  
 500 10 \$aConcertos,\$rviolin, orchestra\$s(1938)  
*La date est ici utilisée comme numéro de l'œuvre.*
- EX 15 ■  
*Exemple retiré car non conforme à l'usage français. Voir l'Appendice.*
- EX 16 ■  
 500 10 \$aAida\$iCeleste Aida  
*La partie a seulement un titre.*
- EX 17 ■  
 500 10 \$aConcertos\$rbbassoon, string orchestra\$warr  
*Le morceau est un arrangement.*
- EX 18 ■  
*Exemple retiré car non conforme à l'usage français. Voir l'Appendice.*

- EX 19 ■ *Exemple retiré car non conforme à l'usage français. Voir l'Appendice.*
- EX 20 ■
- |     |    |   |
|-----|----|---|
| 200 | 1# | \$aJeruzalemska Biblija\$eStari i Novi zavjet s uvodima i bilješkama iz La Bible de Jerusalem\$furedili Adalbert Rebić, Jerko Fućak, Bonaventura Duda |
| 300 | ## | \$a Prijevod djela: La Bible de Jerusalem ; jedinstveni stv. nasl.: Biblia : Vetus et Novum testamentum   |
| 500 | 10 | \$3910305127\$aBiblia\$mhrv. prijevod   |
- Titre uniforme pour la Bible dans une traduction croate. La sous-zone \$3 contient l'identifiant de la notice d'autorité établie pour le titre uniforme.*
- EX 21 ■
- |     |    |   |
|-----|----|---|
| 200 | 1# | \$aRolando giesmė \$f[iš senosios prancūzų kalbos vertė Valdas Petrauskas]<br>\$cNibelungų giesmė\$f[iš vidurinio vokiečių aukštaičių kalbos vertė Vladas Nausėdas] |
| 304 | ## | \$aVersta iš: La chanson de Roland, 1927  |
| 304 | ## | \$aVersta iš: Das Nibelungenlied, 1959  |
| 500 | 10 | \$3LNB:V*12948;=BK\$aChanson de Roland\$mvertimas į lietuvių k.   |
| 500 | 10 | \$3LNB:bm7;=Bm\$aNibelungenlied\$mvertimas į lietuvių k.  |
- La ressource est une traduction lituanienne de deux œuvres classiques anonymes. Dans chaque zone 500 répétée, la sous-zone \$3 contient l'identifiant de la notice d'autorité établie pour le titre uniforme.*
- EX 22 ■
- |     |    |   |
|-----|----|---|
| 200 | 1# | \$aSterne der Eiszeit\$eRoman\$fRenata Šerelytė\$gDeutsch von Akvilė Galvosaitė |
| 304 | ## | \$aVersta iš: Ledynmečio žvaigždės, 1999  |
| 500 | 10 | \$3LNB:jT9;=Bd\$aLedynmečio žvaigždės\$mvertimas į vokiečių k.                  |
- La ressource est une traduction en allemand d'une œuvre lituanienne.*
- EX 23 ■
- |     |    |  |
|-----|----|--|
| 200 | 1# | \$aKathechismas, arba Mokslas kiekvienam krikščionii priwalvs\$fparazitas per d. Iakvba Ledesma theologa Societatis Iesv\$gįzgulditas iz liėzuvio lankiszko ing lietuwiszka per kuniga Mikaloiu Dausza, kánonika Zemaicziu |
| 304 | ## | \$aVersta iš: Nauka chrzescianska, abo katechizmik dla dziatek. W Krakowie, [apie 1590]  |
| 304 | ## | \$aOrig. antr.: Doctrina cristiana á manera de diálogo entre el mestre y el dexeble  |
| 500 | 10 | \$3LNB:noG;=B0\$aDoctrina cristiana á manera de diálogo entre el mestre y el dexeble   |
- La ressource est une traduction en lituanien à partir du polonais. La traduction polonaise est elle-même effectuée à partir de l'espagnol.*
- EX 24 ■
- |     |    |  |
|-----|----|--|
| 500 | 10 | \$a≠NSB≠Le ≠NSE≠grand macabre\$msuėdois  |
| 500 | 01 | \$a≠NSB≠Le ≠NSE≠grand macabre\$mfrançais |
- G. Ligeti a prévu une version de son opéra dans la langue propre à chaque pays où il serait créé ; la langue est ici un qualificatif appartenant à la vedette (il y aura deux notices d'autorité).*
- EX 25 ■
- |     |    |                             |
|-----|----|-----------------------------|
| 500 | 10 | \$aOtello\$witalien-anglais |
|-----|----|-----------------------------|
- La langue est ici un élément additionnel. Elle est relative à l'édition cataloguée et ne fait pas partie de la vedette.*

- EX 26 ▲  
 200 1# \$aQuintette "La Truite"\$bEnregistrement sonore\$aAdagio et duo concertante  
 \$fSchubert, comp.\$gDomus, ens. instr.  
 500 10 \$313911096\$aQuintettes\$rPiano, violon, alto, violoncelle, contrebasse\$sD 667\$uLa  
 majeur  
 500 10 \$313911026\$aAdagio et Rondo concertant\$rQuatuor avec piano\$sD 487\$uFa majeur  
 700 #1 \$313899553\$aSchubert\$bFranz\$f1797-1828\$4230

*Le numéro de catalogue thématique figure dans la sous-zone \$s.*

- EX 27 ▲  
 200 1# \$a≠NSBLa ≠NSE≠complexe de la truite\$bMusique imprimée\$fp paroles de Francis  
 Blanche\$gmusique de Franz Schubert\$garrangement de Pierre  
 Philippe\$gharmonisation [pour chœur à 3 voix mixtes] de Norbert Ott  
 500 10 \$313911096\$aQuintettes\$rPiano, violon, alto, violoncelle, contrebasse\$sD 667\$uLa  
 majeur\$wArr. pour chœur à 3 voix mixtes  
 700 #1 \$313899553\$aSchubert\$bFranz\$f1797-1828\$4230

*Quintette « La truite » de Schubert avec une mention d'arrangement dans la sous-zone \$w. La  
 mention d'arrangement ne fait pas partie de la notice d'autorité.*

- EX 28 ▲  
 200 1# \$a≠NSBLa ≠NSE≠Chanson de Roland\$bTexte imprimé\$fédition établie d'après le  
 manuscrit d'Oxford par Luis Cortés,...\$gtraduction du poème, de l'introduction et des  
 notes par Paulette Gabaudan  
 500 11 \$312008442\$aChanson de Roland\$mfrançais ancien-français moderne\$1994

- EX 29 ▲  
 200 1# \$aAladin et la lampe merveilleuse\$bTexte imprimé\$fraconté par Philip  
 Pullman\$gillustré par Sophy Williams\$g[traduit par Philippe Morgaut]  
 500 11 \$312008762\$aMille et une nuits\$iAladin et la lampe merveilleuse\$mfrançais  
 \$lAdaptation\$k2004

- EX 30 ▲  
 200 1# \$aGrandeur et décadence de César Birotteau, marchand parfumeur...\$bTexte  
 imprimé\$fHonoré de Balzac  
 500 10 \$aCésar Birotteau  
 700 #1 \$aBalzac\$bHonoré de\$f1799-1850\$4070

- EX 31 ▲  
 200 1# \$a≠NSBLes ≠NSE≠Troyens à Carthage\$bEnregistrement sonore\$fHector Berlioz,  
 comp. \$gArda Mandikian, MS (Didon)\$gJean Giraudeau, T (Énée)\$gJeannine Collard,  
 A (Anna)... [et al.]\$gEnsemble vocal de Paris\$gAndré Jouve, chef de chœur  
 \$gOrchestre de la Société des concerts du conservatoire\$gHermann Scherchen, dir.  
 500 10 \$a≠NSBLes ≠NSE≠Troyens à Carthage\$sH 133A 2  
 700 #1 \$aBerlioz\$mHector\$d1803-1869\$4230

- EX 32 ▲  
 200 1# \$a≠NSBLa ≠NSE≠mujer en el Talmud\$bTexte imprimé\$euna antología de textos  
 rabínicos\$f[textos escogidos por] Aurora Salvatierra, Olga Ruiz Morell  
 500 11 \$312008331\$aTalmud\$mespagnol\$IExtraits\$k2005